



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE HAUTE-NORMANDIE**

Pôle Formation, Professions, Emploi

Service des Professions de santé non
médicales

Affaire suivie par : Dalila MELAIKIA
Tél. 02 32 18 15 60
Mél. dalila.melaikia@drjscs.gouv.fr

**ARRETE MODIFICATIF
portant composition du jury du Diplôme d'Etat d'Aide soignant - Validation des
Acquis de l'Expérience - session du 21 mai 2015**

**Le préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur**

- VU** le Code de la santé publique, et notamment l'article D 4391-1 ;
- VU** le décret n° 2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier et modifiant le code de la santé publique ;
- VU** le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU** l'arrêté du 25 janvier 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide soignant ;
- VU** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide soignant ;
- VU** le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 13-229 du 2 août 2013 portant délégation de signature à Madame Sylvie HOUSPIC, secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la Haute-Normandie ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 février 2014 n° 14-09 portant délégation de signature en matière d'activités ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2015 ;

**Sur proposition de la directrice régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie ;**

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du sous jury n°4 est modifiée de la façon suivante :

- Mme Valérie OUF, Directrice des soins « Croix Rouge » Pavilly
remplace M. Jean-Luc EMO, Directeur EHPAD « Les Feuillans » Brosville

ARTICLE 2 : la composition du jury final et du sous jury n°5 est modifiée de la façon suivante :

- Mme Sylvie HALLE, Formatrice IFAS Le Havre
remplace Mme Karina AKROUR, Directrice adjointe IFAS Le Havre

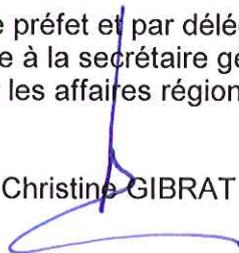
ARTICLE 3 : Le reste est sans changement.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Haute-Normandie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la préfecture de Seine Maritime

Rouen, le 13 MAI 2015

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe à la secrétaire générale
pour les affaires régionales

Christine GIBRAT



Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.